

65	657358	Autres groupements	1 800,00
			2 250,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6237	Publications	-450,00
011	615221	Bâtiments publics	-1 800,00
			-2 250,00

REMBOURSEMENT A M. BOURGINE – FLEURS MONUMENT AUX MORTS ET TOMBES SOLDATS.

Délibération 2022-25

Monsieur le Maire explique que M. Bourguine a pris l'initiative d'acheter des fleurs pour agrémenter les tombes des soldats morts pour la France ainsi que le Monument aux morts en prévision de la cérémonie du 11 Novembre. Il présente la facture de l'enseigne « JARDI LECLERC » d'un montant de 58.36 €. Il demande à l'assemblée son accord pour lui rembourser la somme engagée.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité DECIDE :

- De rembourser à Monsieur Bourguine la somme de 58.36 € en remboursement des frais engagés.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR ET LE REMPLACEMENT DES FENETRES, POUR LA MAIRIE ET LA SALLE COMMUNALE.

Délibération 2022-26

Monsieur le Maire explique que les factures d'électricité de la commune sont exorbitantes. 5272€ en 2021, 4744€ en 2020. Son adjoint, M. Bourguine, présente un récapitulatif des sommes versées pour chaque bâtiment. Monsieur le Maire suggère donc au conseil d'évaluer le coût que représenteraient des travaux de rénovation énergétique afin de cesser cette surconsommation. Il présente les devis des entreprises :

- LORENOVE – Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et portes de la mairie et de la salle communale. PRIX 47 990 € TTC, soit 45 236,50 HT.
- SEBASTIEN LANGLOIS – Installation de pompes à chaleur – PRIX 9162 TTC soit 7635 HT.

Il propose au conseil de demander des subventions auprès des différents organismes susceptibles d'en accorder (Préfecture via la DETR, Fonds de concours de l'agglomération, Fond vert de l'état...) afin de pouvoir statuer sur une éventuelle mise en œuvre de ces travaux lors du prochain vote du budget.

Monsieur le maire précise aussi qu'un des deux radiateurs électriques dans la salle de la mairie est HS et que ce n'est pas normal de faire travailler la secrétaire de la mairie dans un lieux pas chauffé convenablement. Il rapport également que 3 des 4 radiateurs électriques de la salle des fêtes sont HS aussi.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser le maire à demander les subventions nécessaires au financement de ce projet.
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent.

REATTRIBUTION DES COMMISSIONS DE BRUNO PLAZA A D'AUTRES MEMBRES DU CONSEIL, SUITE A SA DEMISSION.

Délibération 2022-27

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. Bruno Plaza de son poste de conseiller municipal, il est nécessaire de réattribuer ses commissions à d'autres membres du conseil.

Après en avoir Délibéré le conseil DECIDE de nommer aux commissions suivantes :

ESPACES VERTS : M. Noureddine SGHIER.
SYNDICAT DE RIVIERE : M. Gérard PETIT à l'origine suppléant, devient Titulaire.
M. Franck DENIS est nommé suppléant.
COMMUNICATION : M. Arnaud BAUDRY.

SUJET NON SOUMIS A DELIBERATION

Démissions de Bruno PLAZA, Eric KELECHIAN et Sonia KELECHIAN

Monsieur le Maire Revient sur les Démissions de M. Bruno PLAZA, Eric KELECHIAN et Sonia KELECHIAN en Présentant au conseil municipal leurs lettres de démission.

Il demande leur avis aux conseillers sur CES DEMISSIONS et les invite à lui faire part de leur ressenti.

Chacun expose son point de vue. M. BOURGINE suggère qu'il faut se remettre en question. M. BAUDRY précise que Mme Sonia KELECHIAN n'aurait pas dû s'en prendre au maire par des mails à répétition et qu'il aurait été préférable de débattre lors des conseils. Il en ressort une certaine frustration et une incompréhension de part et d'autre.

Monsieur le Maire prend en compte ces critiques et promet de mettre tout en œuvre pour éclaircir les choses afin que le groupe puisse continuer à œuvrer pour l'intérêt des usagers dans une meilleure entente.

M. BAUDRY suggère de se réunir de façon informelle, afin que chacun puisse ouvertement s'exprimer.

Monsieur le Maire valide cette proposition et s'engage à organiser ce type de réunion régulièrement.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS :

Commission FINANCES :

M. le maire a demandé à M. Romain BOURGINE de faire un état de l'évolution des comptes au 30 novembre 2022.

Dépenses de fonctionnement : Budgété : 139 056 € Dépensé : 102 236 €

Dépenses d'investissement : Budgété : 104 319 € Dépensé : 25 872 €

Recettes de fonctionnement : Budgété : 139 056 € Encaissé : 145 419 €

Recettes d'investissement : Budgété : 104 319 € Encaissé : 85 159 €

La séance est levée à 21H00.